



ARRETE N° 12 306 51 /MRSPTDS

*portant publication de la liste des candidats déclarés admis au concours de recrutement direct régional de personnel médical, paramédical, administratif et d'appui pour le compte du ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins, session du 17 juin 2023.*

**LE MINISTRE DE LA REFORME DU SERVICE PUBLIC,  
DU TRAVAIL ET DU DIALOGUE SOCIAL**

Vu la loi n° 2013-002 du 21 janvier 2013, portant statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n° 2015-120/PR du 14 décembre 2015 portant modalités communes d'application du statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n° 2024-040/PR du 1<sup>er</sup> août 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2024-041/PR du 20 août 2024 portant composition du gouvernement ;

Vu l'arrêté interministériel n°1165/MFPTDS/MSHPAUS du 31 mars 2023 portant ouverture d'un concours de recrutement direct régional de personnel médical, paramédical, administratif et d'appui pour le compte du ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins, session du 17 juin 2023;

Vu l'arrêté interministériel n°1460/MFPTDS/MSHPAUS du 08 mai 2023 modifiant et complétant l'arrêté interministériel n°1165/MFPTDS/MSHPAUS du 31 mars 2023, portant ouverture d'un concours de recrutement direct régional de personnel médical, paramédical, administratif et d'appui pour le compte du ministère

de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins, session du 17 juin 2023,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont déclarés admis au concours de recrutement direct régional de personnel médical, paramédical, administratif et d'appui pour le compte du ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins, session du 17 juin 2023, les candidats dont les noms figurent en annexe.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 20 SEPT 2024

**SIGNE**

**Gilbert B. BAWARA**

**AMPLIATIONS**

CAB / PR (C.R.) -----	.....	1
CAB / PM (C.R.) -----	.....	2
CAB / MRSPTDS -----	.....	2
CAB / MSHP -----	.....	3
SG/MRSPTDS-----	.....	2
MAUSCS -----	.....	1
DGFP -----	.....	2
FINANCES -----	.....	3
DNCF -----	.....	1
TRESOR -----	.....	1
DGBF -----	.....	1
Radio-Lomé (diffusion) .....	.....	2
Radio-Kara (diffusion) .....	.....	2
Togo-Presse (Publication) ..	.....	2
JORT -----	.....	1

Pour ampliation  
Le Secrétaire général



**Atissim ASSIH**